



RETRAITÉS
NANCY
ET ENVIRONS

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Vous êtes majeur(e) : si vous le souhaitez, vous pouvez désigner une « personne de confiance » que vous choisirez librement dans votre entourage.

■ EN QUOI LA PERSONNE DE CONFIANCE PEUT-ELLE M'ÊTRE UTILE ?

- Son rôle se limite au **domaine de la santé**.
- Elle pourra vous **accompagner dans vos démarches et assister à vos entretiens médicaux**, ainsi elle pourra vous aider à prendre des décisions.
- Elle pourra, dans le cas où votre état de santé ne vous permettrait pas de donner votre avis, **être consultée par les médecins** pour rendre compte de vos volontés. Son avis guide le médecin pour prendre des décisions. Elle doit donc **connaître vos volontés et les exprimer** lorsqu'elle est appelée à le faire.
- Les **directives anticipées** (voir fiche technique n°9) peuvent également lui être confiées, faute de quoi **son témoignage prévaut sur tout autre avis**.

■ QUELLES SONT LES LIMITES D'INTERVENTION DE MA PERSONNE DE CONFIANCE ?

- Elle **ne pourra pas** obtenir communication de votre dossier médical.
- Si vous êtes hospitalisé(e), son avis sera pris en compte par l'équipe médicale mais, en dernier lieu, **c'est au médecin qu'il reviendra de prendre une décision**.
- Si vous n'êtes pas en mesure de vous exprimer et qu'une recherche biomédicale est envisagée dans les conditions prévues par la loi, **l'autorisation sera demandée à votre personne de confiance**.

■ QUI PUIS-JE DÉSIGNER ?

- **Toute personne majeure de votre entourage en qui vous avez confiance** (famille, proche, médecin traitant...).
- La personne de confiance et la personne à prévenir en cas de nécessité peuvent être ou non la même personne.

■ COMMENT DÉSIGNER MA PERSONNE DE CONFIANCE ?

- La désignation doit se faire **par écrit** (exemple page suivante).
- Vous pouvez **changer d'avis à tout moment**.

FICHE
TECHNIQUE
N°10

AVRIL 2017

PAGE 1

CONTACT :

15, boulevard Charles V
54000 NANCY

☎ 03 83 39 45 13

☎ 07 86 70 76 45

ulr.cfdt.nancy.et.environs
@gmail.com



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

FICHE
TECHNIQUE
N°10

AVRIL 2017

PAGE 2

■ QUAND DÉSIGNER MA PERSONNE DE CONFIANCE ?

- **A tout moment.** Ce qui importe, c'est de vous être assuré(e) de l'accord de la personne que vous souhaitez désigner.
- La désignation faite lors d'une hospitalisation n'est valable que pour la durée de cette hospitalisation. Cette désignation peut être prolongée si vous le précisez.
Les informations à propos de votre personne de confiance seront consignées dans votre dossier médical conservé au sein de l'établissement.

■ DANS QUEL CAS NE PUIS-JE PAS DÉSIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE ?

- Si vous êtes protégé(e) par une **mesure de tutelle**, vous ne pouvez pas désigner une personne de confiance. Une désignation antérieure peut être validée ou révoquée par le juge des tutelles.

Modèle de désignation d'une personne de confiance

Je soussigné(e) [**Prénom, Nom, date de naissance, adresse**] désigne

Monsieur / Madame / Mademoiselle... [**Nom, Prénom**]

Né(e) le

Résidant.....

Téléphone.....

Adresse e-mail :

Lien avec la personne : **parent / médecin / proche...**

pour m'assister en cas de besoin en qualité de personne de confiance (jusqu'à ce que j'en décide autrement [ou uniquement pour la durée de mon séjour dans l'établissement]).

*J'ai bien noté que Monsieur / Madame / Mademoiselle [**Nom, Prénom**] :*

- *pourra, à ma demande, m'accompagner dans mes démarches concernant mes soins et assister aux entretiens médicaux ;*
- *pourra être consulté(e) par l'équipe qui me soigne au cas où je ne serais pas en état d'exprimer ma volonté concernant les soins qui me sont prodigués et devra recevoir l'information nécessaire pour le faire. Dans ces circonstances, aucune intervention importante ne pourra être réalisée sans cette consultation préalable sauf cas d'urgence ou impossibilité de la joindre ;*
- *ne recevra pas d'informations que je juge confidentielles et que j'aurai indiquées au médecin ;*
- *sera informé(e) par mes soins de cette désignation et que je devrai m'assurer de son accord.*

Je peux mettre fin à cette décision à tout moment et par tout moyen.

Fait à le

Signature